



## Mon mari refuse le divorce, comment proceder?

Par **cemiche**, le 27/12/2010 à 23:28

Bonjour,

j'ai 4 enfants d'un premier mariage dont 2 sont toujours à ma charge, agés de 18 ans et demi. Je me suis mariée avec ce monsieur Lapinte en 2006 et les relations entre mes enfants et lui se sont détériorées: il a frappé très violemment ma fille alors âgée de 17 ans. Nous avons eu des soucis d'argent suite à l'achat de notre maison. Actuellement, par le biais du harcèlement et du chantage, il cherche à me faire couper les ponts avec mes enfants et petits enfants.

Il est suivi depuis 5 ans par un médecin psychiatre, devient tyranique, jaloux, paranoïaque, violent, méprisant... il me fait très peur: je veux demander le divorce et que nous nous séparions au plus vite. Il en est au point de bloquer la porte et je ne peux plus entrer chez moi. Pour prendre quelques affaires, la police m'a accompagnée pour l'obliger à ouvrir.

Nous avons toujours la maison en commun avec un emprunt en cours. Il refuse d'assumer ses responsabilités financières par moitié.

Sachant qu'il est décidé à freiner le divorce, comment procéder pour accélérer? Comment vendre la maison sachant qu'il refuse la vente et quelles précautions dois-je prendre?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes questionnements et vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les plus reconnaissants.

Par **Marion2**, le 27/12/2010 à 23:34

La première chose à faire est de contacter un avocat.

Selon vos revenus, vous avez peut-être droit à l'Aide Juridictionnelle.  
Voyez au niveau de greffe du Tribunal de Grande instance dont dépend votre domicile.

Par **mimi493**, le **28/12/2010** à **09:32**

Et hélas, s'il veut faire durer le divorce, il pourra.

Il va falloir

- avoir un motif grave pour lui imposer le divorce (votre fille a porté plainte, j'espère, juste après qu'il l'ait frappé ?)
- obtenir qu'à audience de conciliation, vous ayez la jouissance du domicile conjugal et qu'il soit condamné à payer une pension alimentaire pour vous, vous permettant de payer seule le crédit